

Chaque année, lorsque le solstice d'été s'invite, ne vient pas le temps pour l'ANFH, de fêter le sacre de la Lumière, de la purification, ou bien encore de la promesse de récoltes abondantes à venir...

Mais... Vient le temps de notre Assemblée Générale avec des prises de parole qui portent, non pas sur l'avenir, mais, bel et bien, sur l'activité de l'année passée.

Avoir une expression sur le bilan de l'année passée au mois de Juin de l'année en cours représente, à chaque fois, un exercice éminemment périlleux, même pour les plus expérimentés et les plus aguerris d'entre nous.

Eminemment périlleux, tant l'équilibre n'est jamais simple à trouver entre les différentes logiques d'abord du sujet.

Mais l'analyse de l'activité de l'ANFH ne peut se faire sans aucune prise en considération du contexte des politiques déléteres menées par les nombreux gouvernements qui se succèdent.

Les chiffres du rapport d'activité 2025 confirment, une nouvelle fois, la densité de l'activité de l'ANFH, confirment, une nouvelle fois la densité de l'activité de l'ensemble des salariés du siège et des différentes délégations que nous tenons à remercier chaleureusement pour leurs compétences et leur engagement.

Ces chiffres confirment également, une nouvelle fois, le reflet du haut niveau d'investissement dans la formation continue que réalisent les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Enfin, et surtout, ces chiffres sont le reflet de la forte et légitime aspiration des agents de la Fonction Publique Hospita-

lière à bénéficier de notre salaire différé, mutualisé afin de se former, d'évoluer professionnellement et de progresser socialement.

Mais ce bilan, si positif soit-il, ne doit en rien oblitérer les difficultés croissantes que rencontrent les établissements et les agents de la Fonction Publique Hospitalière.

Car, 5 ans après la crise sanitaire, qui a frappé des hôpitaux fragilisés par les efforts de productivité de la décennie précédente, les établissements publics de santé et les établissements sociaux et médico-sociaux se trouvaient en 2025, comme en 2026 d'ailleurs, dans une situation financière d'une gravité inédite.

Pour Force Ouvrière, cette dynamique délétère du creusement des déficits des établissements résulte moins de facteurs endogènes que de facteurs exogènes qui ont alimenté la croissance des charges hospitalières.

Pour Force Ouvrière, la non-réponse des gouvernements qui ne cessent de se succéder sans agir est inadmissible. Nos hôpitaux, nos établissements sociaux et médico-sociaux ont un besoin urgent et vital de moyens pour répondre avec qualité et sécurité aux besoins en soins de la population.

Nous restons farouchement déterminés à contrer les orientations prises qui fragilisent nos établissements et nous conduisent un peu plus chaque jour près de l'abîme et du point de non-retour, les orientations prises qui font reculer le pouvoir d'achat des agents, les orientations prises qui bloquent les carrières et produisent un tassement des grilles indiciaires...

DES ACQUIS POUR LA PROMOTION PROFESSIONNELLE !

Force Ouvrière dénonce les conséquences concrètes des Lois de Financement de la Sécurité Sociale et autres ONDAM qui ne cessent de se succéder au fil des années et génèrent tous les maux de nos établissements : effectifs insuffisants, pénurie de professionnels de santé, fermeture de lits et de service, service d'urgences saturés, délais de prise en charge qui explosent, agents épuisés et patients parfois sans solution.

Mais devant ces ténèbres qu'engendre l'inaction gouvernementale persiste depuis plusieurs années le phare lumineux de l'action combiné du Paritarisme, de la Solidarité et de la Proximité incarnée une nouvelle fois par l'activité de l'ANFH en 2025.

Et ce rapport d'activité démontre une nouvelle fois que l'ANFH soutient pleinement les agents et les établissements.

Cette dynamique vertueuse résulte en majeure partie de la richesse du modèle paritaire de notre gouvernance avec une forte décentralisation qui permet de concevoir des politiques de formation au plus près des réalités du terrain, conciliant au mieux les aspirations professionnelles des agents et les besoins opérationnels des établissements de santé.

Pour Force Ouvrière, il apparaît capital que le ministère de la Santé traduise réglementairement les délibérations votées à l'unanimité lors de nos conseils d'administration afin de reconnaître pleinement notre expertise de terrain.

À l'heure, où l'hôpital public fait face à des défis majeurs d'attractivité et de fidélisation des compétences, respecter les arbitrages de l'ANFH est indispensable pour garantir un déploiement efficace des parcours professionnels.

Force Ouvrière participe pleinement à ces dynamiques et nous tenons à réaffirmer aux pouvoirs publics que la formation professionnelle continue ne doit pas être considérée comme une charge ou une variable d'ajustement budgétaire.

Elle représente un investissement pour la qualité du service public hospitalier qui honore notre République. Elle doit rester un droit effectif pour chaque agent, quelle que soit sa filière, sa catégorie ou bien encore son établissement.

Elle doit continuer à être une voie d'accès à la promotion sociale à travers le financement des études promotionnelles et des formations qualifiantes et certifiantes.

Cet investissement se concrétise dans le rapport d'activité 2025 :

- Tout d'abord, concernant l'agrément Plan, Force Ouvrière fait l'analyse d'un dynamisme des agents et des établissements qui contraste avec la passivité du Ministère.

Nous tenons en effet, à souligner très positivement la très bonne consommation des fonds sur l'agrément plan, marquée par le chiffre historique de 1 Million 112 000 départs en formation.

Le mérite revient au terrain... Car cette réussite est à mettre exclusivement au crédit des établissements, des agents et des salariés de l'ANFH.

Car malgré des contraintes budgétaires puissantes et des conditions de travail dégradées, ils continuent d'investir et de s'investir massivement dans la formation pour faire face aux mutations et aspirations en œuvre dans les secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Ce fort investissement est un levier indispensable... Car, plus que jamais, la formation et l'ANFH sont les garants de la qualité du Service Public Hospitalier et du maintien des compétences de ceux qui le font vivre chaque jour.

Surtout, quand l'Etat reste aux abonnés absents en regardant ailleurs, avec une expertise jamais égalée dans le rôle de la sourde oreille face aux immenses difficultés des établissements et à la souffrance des personnels hospitaliers.

Par ailleurs, pour finir sur ce chapitre de l'agrément plan, nous souhaitons aborder le taux d'accès à la formation des agents de catégorie C.

Force Ouvrière revendique d'intégrer cette priorité de manière concrète tant au sein des plans de formation des établissements que dans l'offre de formation de nos délégations territoriales.

- Ensuite, concernant les Études Promotionnelles, Force Ouvrière souligne le recul de l'investissement dans la promotion sociale avec la baisse, pour la deuxième année consécutive, du nombre de dossiers en Études Promotionnelles.

Les nouveaux dossiers accordés passent ainsi de 9 455 en 2024 à 9 004 en 2025. Cette baisse s'accompagne mécaniquement

d'un recul des financements globaux. C'est une rupture de dynamique car pour la première fois depuis 2022, la part dédiée aux Études Promotionnelles, au sein de l'enveloppe Plan, est en diminution.

Et même si le volume global reste supérieur aux niveaux d'avant la crise sanitaire, ce fléchissement est un signal, à ce stade faible, mais qui nous alarme. Force Ouvrière revendique le maintien d'un très haut niveau d'investissement dans les Études Promotionnelles.

Elles sont la seule voie permettant à la fois de répondre aux besoins des établissements en compétences qualifiées et de répondre aux aspirations légitimes des agents en matière d'évolution professionnelle et de promotion sociale.

- Enfin, pour terminer nos propos sur ce rapport d'activité, nous souhaitons aborder l'urgence de débloquer les freins réglementaires qui entravent le plein accès aux formations qualifiantes et certifiantes financées dans le cadre de l'agrément CFP. Nous ne pouvons rester ni silencieux, ni stoïques face à la baisse constante et généralisée d'année en année avec moins de dossiers CFP classiques examinés et accordés, moins de dossiers d'études promotionnelles examinés et accordés.

Nous ne pouvons rester ni silencieux, ni stoïques face à cette baisse globale de l'accès à la formation à l'initiative directe de l'agent et face à sa conséquence directe de l'augmentation injustifiée du report à nouveau financier de l'agrément CFP.

Notre intervention d'aujourd'hui, sur ce volet, est teintée d'une profonde indignation face au mépris affiché par l'État à l'égard des délibérations prises dans le cadre du paritarisme lors du Conseil d'Administration du mois de Mai 2025.

Notre indignation, car le 05 Août 2025, nous avons signé un Contrat d'Objectifs Partagés avec le Ministère qui stipule explicitement l'engagement des deux parties :

D'un côté, l'ANFH, qui est au rendez-vous de l'engagement contractuel à mesurer régulièrement les résultats et de contribuer à l'efficacité de la formation.

D'un autre côté, l'État, qui n'est pas au rendez-vous de son engagement contractuel à soutenir les modifications ou adaptations législatives et réglementaires dans le champ de la formation dans la FPH.

Pour Force Ouvrière, c'est une nécessité absolue que l'État sorte de sa torpeur léthargique et bureaucratique pour lever les freins financiers qui bloquent l'accès aux formations sur l'agrément CFP.

Nous exigeons la prise en compte immédiate du Complément de Traitement Indiciaire et de l'Indemnité Vie Chère dans les calculs de l'indemnité mensuelle forfaitaire.

D'autant plus, que les propositions portées unanimement par toutes les composantes de l'ANFH n'engendrent aucun coût financier supplémentaire.

Je répète, aucun coût supplémentaire. L'État doit cesser d'être un obstacle et se mettre enfin au service des acteurs du terrain.

Merci pour votre écoute.

Force Ouvrière votera sur ce rapport d'activité après le rappel de nos exigences.

